

Ségolène Royal présente ce mercredi matin en Conseil des ministres un projet étalé sur plus de trente ans qui devrait modifier en profondeur notre société. Ambitieux malgré des moyens encore flous.

Energie: un gros effort de transition

Par **CORALIE SCHAUB**

Le suspense aura duré jusqu'au bout. Très attendu, le projet de loi sur la transition énergétique était même présenté par François Hollande comme «*l'un des textes les plus importants du quinquennat*». Et pour cause, puisqu'il est censé déterminer la stratégie énergétique de la France pour les prochaines décennies – rien de moins! – et surtout esquisser un nouveau modèle (moins de fossiles et de nucléaire, plus de sobriété et de renouvelables).

DÉCRYPTAGE

Mais l'énergie, au cœur de notre économie et de notre société, est un sujet ultrasensible. De la nitroglycérine, tant intérêts et visions divergent. Voilà ce qui explique pourquoi ce texte, initialement prévu pour juin 2013, a pris autant de retard. Et pourquoi, à la veille de sa communication en Conseil des ministres par la ministre de l'Ecologie et de l'Énergie, Ségolène Royal, ce mercredi, il était «*encore en cours de finalisation*», selon une source proche du dossier. Mais les grandes lignes du projet

REPÈRES

SOUTIEN À LA TRANSITION

«*La transition énergétique n'est pas une contrainte, c'est une chance!*» Pour l'emploi, la balance commerciale ou la lutte contre la précarité énergétique. A condition que gouvernements et parlementaires fondent la loi du même nom sur des principes forts. Dans un appel lancé ce mercredi sur Libération.fr, une multitude d'ONG et d'associations, mais aussi de syndicats, d'acteurs économiques et de personnalités (dont Christiane Hessel, la veuve de Stéphane, ou Edmond Maire, l'ancien secrétaire général de la CFDT) veulent diffuser une petite musique différente, positive. «*On entendait beaucoup les détracteurs de la transition, les entreprises qui allaient y perdre, et pas assez les gagnants*», explique Anne Bringault, coordinatrice du travail des ONG sur la loi. Parmi ces derniers figurent aussi des grands groupes, comme Schneider Electric ou Saint-Gobain. Lesquels, paradoxalement, ont encore du mal à se prononcer en leur nom propre en faveur de la transition. Ainsi, Schneider passe-t-il par le Gimélec, syndicat des industriels de l'intelligence énergétique, signataire de l'appel... C.Sch.

L'ESSENTIEL

LE CONTEXTE

Ségolène Royal présente ce mercredi le projet de loi sur la transition énergétique.

L'ENJEU

Le texte sera-t-il à la hauteur des défis écologiques et politiques ?

de loi, qui comportera huit titres et environ 80 articles, sont désormais connues.

LE TEXTE FIXE-T-IL UN CAP AMBITIEUX ?

Oui, plutôt. Il inscrit noir sur blanc une série d'objectifs chiffrés, dont la promesse de François Hollande de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% en 2025, contre 75% aujourd'hui. Mais aussi, et surtout, la baisse des émissions de gaz à effet de serre de 40%

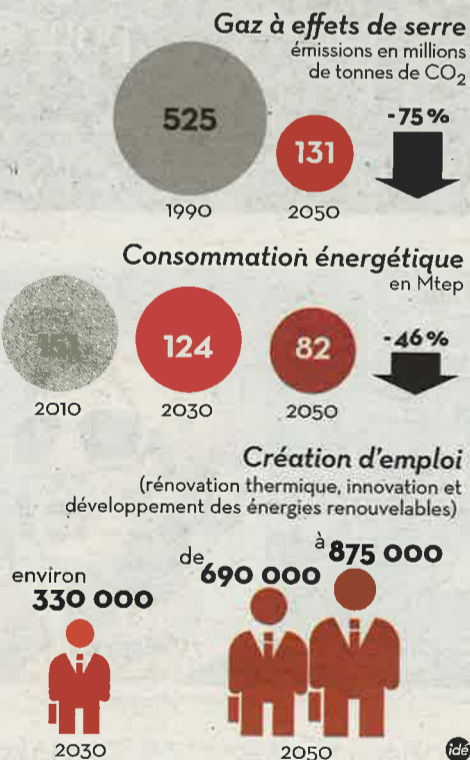
en 2030 (par rapport à 1990), la réduction de moitié de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2012, ou encore l'objectif de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2030. «*On aurait aimé des chiffres encore plus ambitieux, mais c'est déjà bien, cela fixe un cadre*», estime Anne Bringault, coordinatrice sur la transition énergétique pour les ONG. Tout en déplorant l'absence d'objectif de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030, et le fait que, «*sur les 170 actions consensuelles des conclusions du "débat national" sur la transition énergétique [DNTE, achevé en juillet 2013, ndlr], seules 20 à 30% sont reprises de façon intégrale dans le projet de loi. Et la moitié sont passées aux oubliettes*».

LES MOYENS PRÉVUS SONT-ILS SUFFISANTS ?

Là, c'est plus nuancé. Trois titres de la loi seront consacrés à la baisse de la consommation d'énergie, pilier essentiel de la transition: efficacité énergétique des bâtiments, transports propres et qualité de l'air et, enfin, économie circulaire. Afin de lancer le grand chantier de rénovation thermique des bâtiments – enjeu majeur pour lutter contre le changement climatique et la précarité énergétique mais aussi pour créer des centaines de milliers d'emplois –, l'obligation de rénovation énergétique «*en cas de travaux de ravalement, de toiture et d'aménagement de nouvelles pièces*» figurera dans la loi. Ce qui n'est pas un détail et satisfait les écologistes.

Côté transports, le projet fait la part belle aux véhicules électriques. En prévoyant notamment 7 millions de bornes de recharge d'ici 2030. Mais il néglige la lutte contre l'étalement urbain, les transports en commun ou le report modal de la route vers d'autres transports, déplorent les ONG. Autre sujet de crispation pour les écolos: si l'objectif des 50% de nucléaire dans le mix électrique à horizon 2025 figurera dans la loi, les moyens d'y parvenir restent insuffisants. L'Etat n'aura pas la possibilité de fermer un réacteur pour des motifs de politique énergétique. Contrairement aux souhaits des écolos, la durée de vie maximum de quarante ans des centrales n'est pas non plus inscrite dans la loi. Et le texte ne décrira pas quels réacteurs il faudra fermer – le mot Fessenheim n'y figure d'ailleurs pas une seule fois –, ni leur nombre. Il prévoit en revanche de plafonner la capacité de production d'électricité nucléaire à 63,2 GW (son niveau actuel). Et, au moyen d'une «*programmation pluriannuelle de l'énergie*», de fixer des étapes tous les cinq ans, déclinées ensuite dans un «*plan stratégique de l'opérateur*». C'est à ce dernier, dit-on au ministère, «*de savoir ce qui est bien économiquement*», Suite page 4

VISIONS PROSPECTIVES 2030-2050 DE L'ADEME



Ségolène Royal, le 2 avril, lors de la passation de pouvoir au ministère de l'Ecologie.

PHOTO: SÉBASTIEN CALVET

Suite de la page 2 *techniquement, socialement*». De quoi ravir EDF...

COMMENT FINANCE-T-ON TOUT CELA ?

La transition nécessitera 20 à 30 milliards d'investissements supplémentaires par an pour les infrastructures de transport, les énergies renouvelables et la rénovation des bâtiments. C'est rentable à terme (quinze à vingt ans pour un pavillon), mais il faut déboursier l'argent tout de suite. Or l'Etat n'a plus un sou. Il faudra être imaginatif et débattre des moyens extrabudgétaires, comme le tiers-financement (un tiers finance les travaux et se rembourse sur les économies d'énergie), dispositif qui devrait être favorisé par la loi. Les pouvoirs publics ont ainsi plus vocation à fixer le cap qu'à casser leur tirelire.

Financer la transition, c'est surtout orienter l'argent, faire en sorte que les banques acceptent de prêter. Et arrêter, par exemple, de subventionner les énergies fossiles (ce qui n'a pas l'air de se profiler). Il faudra néanmoins quelques aides de l'Etat pour enclencher le mouvement. Promis, «il y aura des moyens financiers» annoncés ce mercredi, assure-t-on au ministère. Le détail chiffré ne figurera pas dans la loi, «car cela relève de la loi de finances», mais des crédits d'impôts pour les travaux de rénovation se profilent. Ainsi que la mise en place du chèque énergie, qui permet aux ménages modestes de couvrir en partie leur facture d'énergie.

ET POUR LA SUITE ?

Le texte devra encore faire l'objet de plusieurs arbitrages et consultations – Conseil national de la transition énergétique (CNTE), Conseil d'Etat et Conseil économique, social et environnemental (CESE) – avant un examen en Conseil des ministres début août et un débat au Parlement à l'automne. «C'est juste le début d'un combat», résume Bruno Rebelle, ex-membre du comité de pilotage du CNTE. Et ce texte ne fera pas tout. La transition énergétique est déjà bien engagée dans les territoires. En témoigne, par exemple, ce qui se fait à Loos-en-Gohelle, dans le Nord (*lire Libération du 2 avril 2013*). Dans l'entourage de la ministre, on souhaite d'ailleurs «une loi qui soit portée par les territoires, qui les mette en mouvement et permette de généraliser les bonnes pratiques». Pour l'avocat spécialisé en droit de l'environnement Arnaud Gossement, «le projet de loi est une boîte à outils qui améliore l'existant, un travail sérieux allant dans le bon sens, une base de départ pour les travaux parlementaires. Mais il reste très technico-juridique, il manque un souffle politique». A bon entendeur. ◆

L'OPTION MARTIN LEVÉE

La démocratie parlementaire n'est pas soluble dans l'atome. Partant de ce constat, Philippe Martin, prédécesseur de Royal au ministère de l'Ecologie, avait échafaudé une nouvelle procédure de fermeture des centrales nucléaires, redonnant plus de poids au politique et inscrite dans son projet de loi sur la transition énergétique dont *Libération* s'est procuré une copie. Matignon militait alors pour une «règle d'or»: réduire d'un gigawatt-heure la production nucléaire à chaque nouveau gigawatt-heure découlant des énergies renouvelables. Les écologistes, eux, ne voyaient pas d'un mauvais œil l'allongement de la durée de vie des centrales («40+20 ans») si le processus incluait une demande obligatoire de la part de l'opérateur soumise à des débats publics dans lesquels ils espéraient peser, au Parlement et dans l'opinion. L'option Martin, elle, consistait à instaurer le vote de «programmations pluriannuelles de l'énergie» pour cinq ans. Charge à EDF de présenter une stratégie industrielle collant à ces objectifs de production énergétique. En dernier lieu, si le gap était trop grand entre le texte voté et les propositions de l'opérateur, renvoi au gouvernement et au ministre de l'Energie pour faire l'équilibre. Une option qui n'a pu être discutée pour cause de remaniement. L.Br.